

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

28

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu exceptionnel de la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID 19, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 18/06/2024.

Présents : MM./Mmes : BARC Nathalie, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, MIGAULT Marie-Rose, VRIGNAULT Emilie

Absents ayant donné pouvoir : CHESNES Dolorès, LIÉTARD Philippe

Absents excusés : BOUGOUIN Isabelle, PARISOT Bertrand, THIERY Yves

Secrétaire de séance : Mme BUTRÉ Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Organisation du bureau de vote des élections législatives,
- Prix et conditions du recueil de mémoire collective,
- Révision des prix de terrains des enquêtes publiques,
- Nomination du coordinateur communal pour le recensement 2025,
- Validation de devis
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

SB PC

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES LEGISLATIVES DU 30 JUIN ET DU 7 JUILLET 2024

Composition du bureau de vote

- Président : Patrick CHARPENTIER
- Secrétaire : Sabrina BUTRÉ
- Accesseurs : Yves THIERY et Nathalie BARC

Permanences du bureau de vote

Horaires	30 JUIN 2024	7 JUILLET 2024
8h00-10h30	Dolorès CHESNES Marie-Rose MIGAULT Yves THIERY	Rodolphe DURANDEAU Philippe LIETARD Bertrand PARISOT
10h30-13h00	Isabelle BOUGOUIN Emilie VRIGNAULT Patrick CHARPENTIER	Isabelle BOUGOUIN Marie-Françoise GIRARD Patrick CHARPENTIER
13h00-15h30	Rodolphe DURANDEAU Claire DELAGARDE Bertrand PARISOT	Emilie VRIGNAULT Fabrice JUIN Claire DELAGARDE
15h30-18h00	Philippe LIETARD Sabrina BUTRÉ Armand BRISSARD	Marie-Rose MIGAULT Nathalie BARC Yves THIERY

Scrutateurs : à prévoir le jour du scrutin (au moins 4)

PRIX ET CONDITIONS DU RECUEIL DE MEMOIRE COLLECTIVE

Au bout de 4 ans, le travail de mémoire collective s'achève. Il est relecture avant l'impression.

La commune va faire éditer 200 recueils de mémoire collective par l'imprimerie Mathieu de Celles sur Belle,

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal,

1. **Décide** d'offrir le recueil à chaque participant,
2. **Décide** d'offrir, sur demande auprès de la mairie, un recueil par foyer résidant sur la commune,
3. **Autorise la vente** du recueil à hauteur de **10 €** pour la demande d'un 2^{ème} recueil pour les habitants de la commune ou toute personne hors-commune.

REVISION DES PRIX DE TERRAINS DES ENQUETES PUBLIQUES

- Après une investigation plus approfondie auprès du voisinage de la rue des Acacias suite à une demande d'aliénation partielle d'un chemin rural, l'enquête publique ne sera pas menée puisque l'un au moins des habitants de la rue a exprimé son désaccord auprès du maire.
- Concernant la demande d'aliénation partielle d'un chemin rural situé à la Maisonnière et suite aux vérifications administratives auprès de la DGFIP, en lien avec le plan cadastral, l'enquête publique est repoussée d'au-moins 6 mois, délai légal pour une demande préalable d'acquisition de biens présumés sans maître présentée par la commune, puisque cette partie de chemin entretenue par la commune n'est pas publique et appartient depuis plusieurs décennies aux habitants propriétaires de la Maisonnière.

- Par conséquent, les 2 enquêtes publiques restantes (La Maissonnière et Impasse du Bireau) ne pourront pas être menées de front par le commissaire enquêteur qui aurait permis une réduction du coût de la procédure.

Ainsi, pour ne pas retarder l'enquête de l'impasse du Bireau, le **Conseil Municipal après en avoir délibéré**, décide de modifier le prix de vente global de l'aliénation partielle du chemin rural situé impasse du Bireau à 900,00 €.

Cette nouvelle décision fera l'objet d'une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n°27/2024.

NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de désigner comme coordonnateur communal de l'enquête INSEE à mener, Madame ROBERT Sylvie,
- Précise que le coordonnateur communal :
Est un agent de la collectivité à temps non-complet : elle sera déchargée d'une partie de ses fonctions et conservera sa rémunération habituelle ou bénéficiera du paiement des heures complémentaires,
- Dit qu'un arrêté de nomination du coordinateur communal sera établi,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

VALIDATION DE DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis pour l'impression de 200 exemplaires du recueil de mémoire collective :

IMPRIMERIE MATHIEU – 16 Avenue de Limoges – 79 370 CELLES SUR BELLE

- Devis n°FM 4122 : 1 743,00 € HT, soit **2 091,60 € TTC**

QUESTIONS DIVERSES

- Reconduction pour 2024-2025 des Pass Sports et culture et des Pass Découvertes, dans les mêmes conditions que l'année précédente,
- La supérette API fonctionne bien avec toujours plus de clients, c'est encourageant pour son avenir.
- Il faut passer la balayeuse au Pont de Sepvret car la route est glissante avec les graviers.
- Refaire les peintures sur différents chemins communaux.
- Rappeler l'importance des EPI aux agents techniques.
- Voir pour des panneaux : Interdit aux motos
- Ecole : de 114 à 118 élèves inscrits l'an prochain pour le RPI. Tous les CP seront à Chenay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2024

Secrétaire de séance :

BUTRÉ Sabrina



Le Maire :

CHARPENTIER Patrick



SB PC

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2024**

Procès-verbal consultable sur www.mairie-sepvret.fr ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°43/2024	Prix et conditions – Recueil de Mémoire Collective	12	0	0	0
N°44/2024	Aliénation partielle d'un chemin rural situé Impasse du Bireau (annule et remplace la délibération n°27/2024) Enquête publique – Autorisation pour l'acte de vente	12	0	0	0
N°45/2024	Organisation de l'enquête de recensement de la population 2025 – Désignation du coordinateur communal	12	0	0	0
N°46/2024	Validation de devis Impression du recueil de mémoire collective	12	0	0	0